

Rapport d'action sur le climat

MARS 2025

BCE

Table des matières

À propos de ce rapport	3
Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques	4
Mise en garde concernant les déclarations prospectives	9
Message du président du conseil et du président et chef de la direction	13
Survol de BCE	14
Indicateurs et objectifs	16
Notre parcours	16
Notre empreinte carbone	17
Nos objectifs et notre performance	18
Gouvernance	22
Gestion des risques	24
Processus pour cibler et évaluer les risques liés aux changements climatiques	24
Stratégie	25
Évaluation des risques liés aux changements climatiques	26
Risques et occasions liés aux changements climatiques	26
Analyse de scénarios liés aux changements climatiques	33
Prochaines étapes	35
Conclusion	37

À propos de ce rapport

BCE accueille favorablement la demande accrue de transparence de la part de ses parties prenantes en ce qui concerne ses mesures de lutte contre les changements climatiques. Nous croyons également qu'il est important de détailler la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent toucher notre entreprise.

Au fur et à mesure que les règles relatives à la communication d'informations liées aux changements climatiques évoluent, nous nous assurons continuellement que les informations que nous fournissons sont conformes aux cadres relatifs aux changements climatiques, notamment les normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ayant été intégrées dans les normes de l'ISSB. Dans le présent rapport, nous communiquons volontairement des informations sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE, afin de brosser un tableau plus complet de ces sujets à l'intention des parties prenantes.

Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « BCE » et « l'entreprise » désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc. et Bell Canada, ainsi que leurs filiales, coentreprises et entreprises associées. « Bell » désigne, selon le contexte, soit Bell Canada, soit, collectivement, Bell Canada, ses filiales, coentreprises et entreprises associées. Les données figurant dans le présent rapport se rapportent aux mêmes entités comptables que celles incluses dans les états financiers du présent rapport qui portent sur les sociétés du groupe BCE. Cependant, en 2024, nous avons réalisé plusieurs transactions, dont des acquisitions, des cessions, des partenariats et des investissements, comme l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), ainsi que l'acquisition de HGC Technologies Inc. (HGC Technologies), de Stratejm Inc. (Stratejm) et de CloudKettle Inc (CloudKettle). En raison de la disponibilité des données, les informations figurant dans le présent rapport excluent l'incidence des acquisitions qui ont eu lieu au cours de la période de présentation de l'information. Le présent rapport préparé en date du 31 décembre 2024 porte sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, sauf pour la performance relative à la consommation d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs, qui est basée sur les données de la période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année considérée. Ce rapport est daté du 7 mars 2025. Il s'agit de notre cinquième rapport portant sur les données liées aux changements climatiques.

Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les GES sont les constituants gazeux de l'atmosphère qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données. Ils sont responsables d'une augmentation des températures connue sous le nom d'effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), mais il en existe d'autres, tels l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC). L'unité d'usage courant pour mesurer les émissions de GES est la tonne d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Pour calculer les émissions de GES en tCO₂e, il faut considérer le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chacun des GES. En effet, chaque GES possède des caractéristiques particulières qui lui confèrent une durée de vie précise dans l'atmosphère et des propriétés d'absorption du rayonnement. Le PRP tient compte de ces caractéristiques dans l'émission d'une unité de chaque gaz et les compare à l'émission d'une unité de CO₂. Plus le PRP est élevé, plus un gaz donné réchauffe la Terre par rapport au CO₂ dans le même horizon de temps. Le GIEC établit des valeurs pour le PRP qui sont utilisées dans tous les pays et tous les secteurs d'activité afin que la comptabilisation et la comparaison des émissions de GES reposent sur un indice unifié.

Les définitions suivantes, ainsi que nos méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer nos émissions de GES, sont conformes au [protocole sur les GES](#).

Émissions de GES de portée 1

Les émissions de portée 1 sont les émissions directes provenant de sources contrôlées par Bell et sont associées au carburant consommé par le parc de véhicules, les immeubles, les tours de télécommunications et les génératrices. Nous avons calculé nos émissions de portée 1 au moyen des facteurs d'émissions de CO₂e provenant du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du Rapport d'inventaire national (RIN).

Émissions de GES de portée 2

Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes et sont associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetée par Bell pour poursuivre ses activités. Ces émissions peuvent être calculées selon les deux méthodes de calcul suivantes :

Portée 2 – Méthode fondée sur l'emplacement

La méthode de calcul des GES fondée sur l'emplacement repose sur les facteurs d'émissions moyens liés à la production d'énergie pour des régions données, comme des provinces ou des pays. Cette méthode utilise les facteurs d'émissions représentant l'intensité moyenne des émissions des réseaux électriques qui fournissent l'énergie consommée par Bell. Les facteurs d'émissions de CO₂e proviennent du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du Rapport d'inventaire national (RIN).

Portée 2 – Méthode fondée sur le marché

Bell utilise la méthode de calcul des GES fondée sur le marché lorsqu'elle achète de l'électricité liée à des instruments contractuels ou qu'elle achète des instruments contractuels de façon indépendante. Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre de cette méthode sont précisés dans les contrats avec l'accord du fournisseur concerné. Il est pertinent d'utiliser cette méthode pour les activités exercées dans les marchés où les consommateurs peuvent choisir des produits liés à l'électricité différenciés.

Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché pour évaluer nos cibles en matière d'émissions de GES.

Émissions liées à nos activités

La somme des émissions de portée 1 et 2 (selon la méthode fondée sur le marché) est parfois désignée, dans ce rapport, par le terme « émissions liées à nos activités ».

Émissions de GES de portée 3

Les émissions de portée 3 englobent toutes les émissions indirectes (non comprises dans les émissions de portée 2) qu'engendre notre chaîne de valeur en aval et en amont. Les émissions de GES de portée 3 proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre équipe et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). Pour les émissions liées aux achats de biens et de services, entre autres, les facteurs d'émissions de CO₂e proviennent de la base de données de 2018 du modèle U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis et ont été convertis en dollars canadiens et ajustés pour tenir compte de l'inflation. Pour les émissions de portée 3 liées aux déplacements professionnels, les facteurs d'émissions de CO₂e proviennent du Center for Corporate Climate Leadership de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. La complexité de cette collecte de données contribue à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3. Les émissions de portée 3 représentent la majorité des émissions de GES de BCE et ne sont pas prises en compte dans le cadre de notre objectif de carboneutralité à partir de 2025.

Nous avons retraité les résultats de 2020 et de 2023 pour les catégories 7 – Déplacements domicile-travail des membres de l'équipe, 9 – Transport et distribution en aval, 11 – Utilisation des produits vendus et 12 – Traitement en fin de vie des produits vendus, de manière à tenir compte des données plus précises que nous avons obtenues pour calculer les émissions liées à ces catégories. Par ailleurs, en 2023, les résultats pour les catégories 1 – Achat de biens et de services et 3 – Activités liées à l'énergie et au carburant ont été recalculés afin de corriger des erreurs de calcul mineures. Ces révisions ont donné lieu à une augmentation de nos émissions de portée 3 de 4 % en 2020 et de 9 % en 2023.

Par conséquent, nous avons aussi révisé les données relatives à notre année de référence 2020 et aux émissions de 2023 aux fins de nos cibles basées sur la science consistant à réduire les émissions de GES de portée 3 de toutes les catégories autres que les produits et services achetés. Ces révisions ont donné lieu à une hausse de 20 % des données de l'année de référence 2020, et notre résultat actualisé relatif aux progrès réalisés en 2023 est de 42 % plutôt que de 26 %. Conformément aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets (SBTi), nous présenterons pour approbation la nouvelle année de référence et tout changement de cible ultérieur à la SBTi en 2025.

Variation absolue des émissions de GES par rapport à l'année de référence 2020

Nous présentons la variation absolue de nos émissions de GES des portées 1 et 2 (basée sur le marché) par rapport à l'année de référence 2020. Cela est calculé comme l'exactitude mathématique de la variation des émissions de GES des portées 1 et 2 (basée sur le marché) de 2024 par rapport aux émissions de GES des portées 1 et 2 de l'année de référence 2020.

Ratio de réduction des émissions de carbone

Bell fournit plusieurs solutions technologiques qui permettent à notre clientèle de réduire ses émissions de GES, en optimisant le transport, la consommation énergétique et l'utilisation des actifs. Citons par exemple les solutions de téléconférence audio et vidéo, de réunion virtuelle, de télétravail, d'informatique infonuagique, de facturation électronique, de gestion de l'énergie, de gestion de parc de véhicules et de surveillance des réservoirs. Comme il n'y a pas de méthode de calcul de la réduction des émissions de carbone attribuable aux services de technologie officielle ou standard, un ensemble d'études publiques a été utilisé pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable à nos produits et services. Nous avons fait appel à Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé en quantification des émissions de GES, pour identifier les méthodologies existantes élaborées par la [Global Enabling Sustainability Initiative \(GeSI\)](#), le [BT Group/Carbon Trust](#) et [AT&T](#) dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que pour estimer le potentiel de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le calcul repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle. Ces avantages estimatifs sont exprimés sous forme de ratio. Celui-ci représente les émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques par comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de statu quo dans lequel la technologie favorable à la réduction du carbone n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone permise par les solutions, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Le tableau suivant présente un exemple de calcul effectué.

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées grâce à l'utilisation de la solution de réunion virtuelle de Bell.

La méthode de calcul du taux de réduction des émissions de carbone est basée sur des méthodologies déjà en usage dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul indiqué ci-dessous repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{Émissions de GES (scénario de statu quo)} - \text{émissions de GES (avec solution de Bell)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

Nous avons retraité notre ratio de réduction des émissions de carbone de 2020 afin de tenir compte de meilleures données rendues disponibles en 2023, pour deux de nos produits, soit les services infonuagiques et les services de dématérialisation. L'ajustement lié aux services infonuagiques reflète un ratio machines virtuelles/serveurs physiques plus juste, une donnée que nous avons estimée plus prudemment auparavant. En ce qui concerne les services de dématérialisation, en 2023, nous avons assimilé une compréhension plus exacte des profils d'utilisateurs et de leur répartition au sein de nos services de dématérialisation (l'Internet). La répartition antérieure des utilisateurs des services de dématérialisation représentant différentes

possibilités en matière d'émissions évitées a donné lieu à une surestimation des émissions évitées grâce à ces services. En raison des ajustements mentionnés, notre ratio de réduction des émissions de carbone de 2020 a diminué et est passé de 5,2 à 4,0.

Carboneutralité

Notre performance sur le plan de la carboneutralité sera mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2 en tonnes de CO₂e), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e). La carboneutralité est atteinte si le résultat de cette équation est égal ou inférieur à zéro.

Si nous voulons atteindre notre objectif de carboneutralité en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter. En 2024, nos émissions de portée 1 et 2 ont représenté 9 % de notre empreinte carbone totale. Notre objectif de carboneutralité des activités exclut nos émissions de portée 3, qui représentaient 91 % de notre empreinte carbone en 2024.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, dans le but de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi rassemble une équipe d'experts et d'expertes qui fournissent aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

En 2022, la SBTi a approuvé nos cibles basées sur la science :

- Réduire les émissions absolues de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020, ce qui concorde avec la limite de 1,5 °C ciblée (cible basée sur la science 1 ou SBT1).
- Effectuer 64 % de nos dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science d'ici 2026 (cible basée sur la science 2 ou SBT2).
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2020) (cible basée sur la science 3 ou SBT3)⁽¹⁾.

Nos cibles basées sur la science pourraient être ajustées dans l'avenir, car la SBTi exige que les cibles soient recalculées (selon ses critères et ses recommandations applicables les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements organisationnels importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises) ou lors du retraitement des émissions de GES.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme « zéro émission nette » fait référence au cas où une organisation réduit les émissions de GES dans toute sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise⁽²⁾ les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes sont de néant. En date de mars 2025, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

⁽¹⁾ Les catégories de portée 3 couvertes par cette cible excluent nos émissions de GES indirectes de portée 3 découlant des biens et services achetés, lesquelles représentaient 59 % de notre empreinte carbone en 2024. Elles comprennent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées à l'énergie et au carburant, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les activités, des déplacements d'affaires, des déplacements domicile-travail de l'équipe, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des placements.

⁽²⁾ Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est éliminé de l'atmosphère et stocké en permanence dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou encore dans des produits.

Vérification

GRI 2-5

Le contenu du présent rapport a été examiné et approuvé par des membres de l'équipe de BCE occupant le poste de vice-président ou vice-présidente et de membres de la direction qui sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information non financière présentée, conformément à nos procédures de certification liées à l'information relative aux facteurs ESG.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée afin de vérifier les données portant sur nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette vérification a couvert nos émissions de portée 1 et 2, ainsi que nos émissions de portée 3 ayant trait aux catégories 1 et 6. PwC a également vérifié les variations d'un exercice à l'autre de nos émissions de portée 1, 2 et 3 de catégorie 6, ainsi que la variation absolue de nos émissions de portée 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2020. Cette vérification étaye notre progrès vers l'atteinte de nos cibles basées sur la science (SBT1 et SBT2). Les résultats sont présentés dans un [rapport d'assurance limitée](#) disponible dans la section Responsabilité de notre site Web, à BCE.ca.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, notamment des énoncés concernant nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, y compris, et en particulier, nos objectifs concernant les économies d'énergie et la réduction du niveau de nos émissions de GES), y compris notre cible de carboneutralité (portée 1 et 2 uniquement) et nos cibles basées sur la science, nos objectifs de réduction des émissions de carbone, les occasions d'affaires qui pourraient résulter des changements climatiques et l'incidence positive qu'elles pourraient avoir sur notre entreprise, les économies prévues et les incidences financières et opérationnelles attendues de divers événements liés aux changements climatiques sur notre entreprise, ainsi que d'autres énoncés qui ne portent pas sur des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives du présent rapport décrivent nos attentes en date du 6 mars 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon notable des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lectorat contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport sont présentées dans le but d'aider le lecteur à comprendre, en particulier, certains éléments clés de nos risques et occasions liés aux changements climatiques et de nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi qu'à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. La personne qui lit ce rapport est donc mise en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses décrites dans la présente mise en garde ainsi que dans les sous-sections du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « rapport de gestion annuel 2024 de BCE ») intitulées « Hypothèses », intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Le rapport de gestion annuel 2024 de BCE a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes (disponible à sedarplus.ca) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) ; il est également disponible à BCE.ca. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 mars 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon notable de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits dans le présent rapport et à la rubrique 9, « Risques d'entreprise », du rapport de gestion annuel 2024 de BCE, laquelle est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Veuillez également vous reporter à d'autres sections du présent rapport, notamment les

sections Risques et occasions liés aux changements climatiques et Analyse de scénarios liés aux changements climatiques, pour une description de certains risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités commerciales, nos produits des activités ordinaires ou nos dépenses.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport pour les périodes postérieures à 2025 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2025 et présentent donc une plus grande incertitude. Sauf indication contraire, elles supposent que les hypothèses et les risques pertinents décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

La personne qui lit ce rapport doit tenir compte du fait que les facteurs de risque décrits dans les rubriques mentionnées précédemment et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 mars 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Hypothèses et facteurs de risque relatifs aux cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs

Nos cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité à acheter une quantité importante de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable (CER) crédibles et de grande qualité afin de compenser ou de réduire, selon le cas, nos émissions de GES ;
- le fait que la compensation de carbone sera permanente et irréversible, en tout ou en partie, avant la date fixée pour nos cibles ;
- l'absence de hausse importante de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle ;
- une collaboration et un engagement satisfaisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science ;
- la mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant ainsi que les autres sources d'émissions directes et indirectes de GES ;
- la disponibilité de fonds suffisants pour la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant ;
- l'absence d'une hausse importante du coût des solutions et des initiatives qui seront mises en œuvre pour atteindre nos cibles ;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES. D'ailleurs, nos cibles de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition à venir de Zply Fiber et les cessions à venir de Northwestel Inc. (Northwestel) et de notre participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) annoncées précédemment n'entraîneront pas de changement important des niveaux prévus d'émissions de GES ;

- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES ;
- l'absence de changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de la SBTi qui augmenterait les coûts liés à l'atteinte de nos cibles, mises à jour de temps à autre, ou rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des besoins liés à nos activités ;
- l'absence de changements importants quant à la répartition de nos dépenses par fournisseur et un degré d'engagement et de collaboration suffisant de la part des autres participants de l'ensemble de notre chaîne de valeur dans la réduction de leurs propres émissions de GES.

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

En outre, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité (qui ne tient compte que des émissions de GES liées à nos activités, c'est-à-dire nos émissions de portée 1 et 2, et exclut nos émissions de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de crédits carbone crédibles et de grande qualité, si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de crédits carbone que nous pouvons acheter, si les crédits carbone achetés devaient faire l'objet d'une annulation, en tout ou en partie, ou si les compensations ou réductions de carbone représentées par ces crédits carbone ou crédits d'énergie renouvelable achetés devaient ne pas se concrétiser, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité pourrait s'en trouver affectée.

Nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions générées par le réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous exerçons nos activités et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une hausse importante de l'intensité de ces émissions était enregistrée dans un ou plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'atteinte de nos cibles basées sur la science liées à nos émissions de GES de portée 2 et 3.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES repose également sur notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux, de technologies, de matériel ou de membres de l'équipe, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions et les cessions d'entreprises, dont l'acquisition à venir de Ziplly Fiber et les cessions à venir de Northwestel et de notre participation dans MLSE annoncées précédemment, et la croissance interne pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont elles-mêmes des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de notre cible basée sur la science qui porte sur la proportion de nos achats de biens et de services auprès de fournisseurs ayant eux-mêmes établi des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et autres participants à notre chaîne de valeur pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et autres participants pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

GRI 2-22

En tant que l'une des plus grandes entreprises du Canada, Bell reconnaît que son impact s'étend au-delà de ses activités principales. C'est pourquoi notre approche de la responsabilité d'entreprise nous pousse à avoir une incidence positive sur les collectivités où nous vivons et travaillons.

Nous nous engageons à faire en sorte que notre stratégie, nos politiques et les gestes que nous posons contribuent à bâtir un avenir meilleur. C'est la bonne chose à faire, et c'est logique sur le plan des affaires.

BCE crée un avenir plus durable grâce à une gamme de programmes ciblés et novateurs qui s'inscrivent dans notre initiative Mieux pour tous. Bell a mis en place une solide stratégie de lutte contre les changements climatiques qui comprend d'ambitieuses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la fois fondées sur la science et soutenues par des objectifs annuels quantifiables.

Notre équipe ajoute des véhicules électriques à notre parc et, en 2024, plus de la moitié de l'électricité que nous avons consommée provenait de sources renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Nos initiatives d'efficacité énergétique comprennent également des projets d'optimisation des actifs tels que la réduction de notre empreinte immobilière, ainsi que la consolidation et l'optimisation de l'équipement afin d'économiser l'espace, l'énergie et les ressources de refroidissement.

Le présent rapport est le cinquième que nous préparons conformément aux recommandations reconnues en matière d'informations liées au climat. Notre préparation et nos mesures pour faire face aux effets des changements climatiques demeurent au centre de nos préoccupations.

Nous sommes fiers de présenter ce rapport qui détaille notre approche et nos réussites en matière de gouvernance, de stratégie, de gestion des risques, d'indicateurs et de cibles.



Mirko Bibic

Président et chef de la direction
de BCE Inc. et de Bell Canada



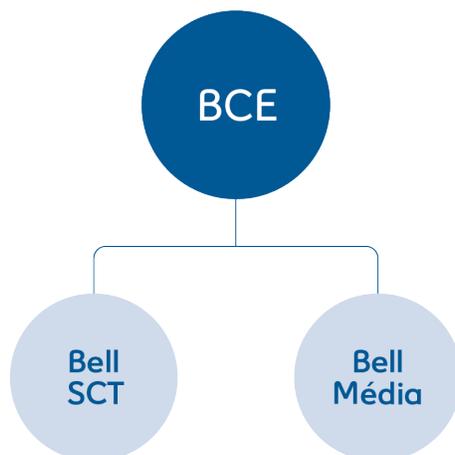
Gordon M. Nixon

Président du conseil
de BCE Inc.

Survol de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾. Elle fournit un ensemble évolué de services Internet, sans fil, de télé, médias et de communications d'entreprise large bande pour répondre à tous les besoins de sa clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE). Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal (Québec), au Canada.

Nos résultats sont présentés en deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média.



Pour en savoir plus sur les produits et les services de Bell SCT et de Bell Média, consulter notre [Rapport annuel intégré 2024](#).

La responsabilité d'entreprise favorise la concrétisation de notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en matière de responsabilité consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise à l'échelle de l'organisation. Grâce à nos processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons priorisé et établi des objectifs clairs afin de traiter les enjeux et les occasions qui se présentent en ce qui concerne les facteurs ESG en vue d'améliorer la durabilité à l'échelle de BCE. Nous mesurons continuellement nos progrès et les communiquons régulièrement. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons de faire preuve de leadership environnemental, de créer un milieu de travail inclusif, d'être à l'avant-garde de la gouvernance des données ainsi que de bâtir des communautés plus fortes et plus saines et de les protéger.

⁽¹⁾ D'après le total des produits des activités ordinaires et le total des connexions clients combinées.

Nous insistons sur cette approche non seulement parce qu'elle nous paraît logique, mais aussi parce que nous croyons sincèrement que les gestes que Bell pose pour s'attaquer à certains des enjeux les plus complexes au monde en matière de responsabilité d'entreprise procurent des bénéfices importants sur le plan social et environnemental à sa clientèle, aux membres de son équipe et aux communautés qu'elle sert. Ces avantages aident à leur tour Bell à améliorer sa performance opérationnelle, à attirer et retenir les talents, à augmenter son accès au capital et à gérer proactivement les risques. Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise génère ainsi des rendements positifs tant pour nos actionnaires que pour nos autres parties prenantes.

Pour en savoir plus sur notre stratégie, consulter notre [Rapport annuel intégré 2024](#).

Les changements climatiques peuvent avoir un impact sur les entreprises de tous les secteurs d'activité. En nous efforçant de tenir compte des risques et des occasions qui y sont associés dans notre stratégie d'entreprise, nous cherchons à créer de la valeur pour BCE et nos parties prenantes.

Les risques et occasions liés aux changements climatiques et nos six impératifs stratégiques

	1 Bâtir les meilleurs réseaux	→ Prendre des mesures proactives pour atténuer l'impact des événements climatiques extrêmes sur nos immeubles et notre infrastructure de réseau.
	2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs	→ Développer des services innovateurs et investir dans de nouvelles technologies visant à réduire les émissions de GES de notre clientèle.
	3 Offrir le contenu le plus captivant	→ Sensibiliser davantage le public aux changements climatiques et à leur incidence à travers les canaux médiatiques.
	4 Promouvoir l'expérience client	→ S'efforcer de s'adapter aux événements climatiques extrêmes qui peuvent affecter notre capacité à offrir une expérience client positive et fiable et aider notre clientèle à devenir plus résiliente.
	5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace	→ Contrôler l'accroissement des conséquences financières des changements climatiques sur notre rentabilité
	6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable	→ Mettre l'accent sur les changements climatiques pour aider à attirer les meilleurs talents, pour augmenter la mobilisation des membres de l'équipe et pour être une entreprise citoyenne responsable en s'efforçant de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Indicateurs et objectifs

GRI 302-1, 302-2, 302-3, 302-4, 302-5, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5

Notre parcours

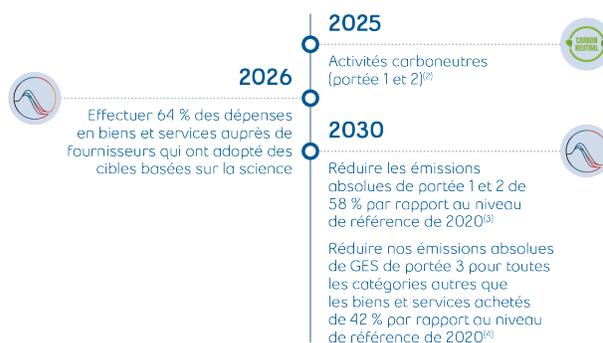
Comme entreprise citoyenne responsable, Bell entend faire sa part pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Nous avons un rôle primordial à jouer alors que les dérèglements du climat touchent de plein fouet les communautés que nous servons et aggravent l'ampleur des risques financiers, opérationnels et d'atteinte à la réputation qui pèsent sur nos activités. La probabilité et l'incidence des risques liés aux changements climatiques sont en pleine évolution, comme le souligne le document *Global Risks Report* du Forum économique mondial. En effet, le Forum classe, dans son [rapport de 2025](#) (en anglais), les événements météorologiques extrêmes comme la plus importante menace à long terme pour le monde et le deuxième risque à court terme en importance.

Au cours des 20 dernières années, nous avons adopté un plan d'action afin d'optimiser l'efficacité de nos activités et de contribuer ainsi à la lutte contre les changements climatiques. Nous avons franchi des jalons importants tout au long de ce parcours et nous continuons à nous fixer des objectifs afin de mesurer nos progrès et d'en rendre dûment compte. Voici un aperçu de nos réalisations et de nos objectifs actuels.

Nos réussites



Nos cibles⁽¹⁾



⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur nos cibles en matière de carboneutralité et approuvées par la SBTi, consulter la rubrique « À propos de ce rapport » figurant au début du présent rapport.

⁽²⁾ La performance est basée sur les émissions de GES liées aux activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂e) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e).

⁽³⁾ Conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

⁽⁴⁾ Les émissions de portée 3 visées par cette cible ne tiennent pas compte des émissions indirectes de GES de portée 3 provenant des biens et services achetés et comprennent les émissions de GES liées aux biens d'équipement, aux activités liées au carburant et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, aux déchets produits dans le cadre des activités, aux déplacements d'affaires, aux déplacements domicile-travail du personnel, au transport et à la distribution en aval, à l'utilisation des produits vendus, au traitement de fin de vie des produits vendus, aux franchises et aux investissements. Pour en savoir plus sur nos cibles en matière de carboneutralité et approuvées par la SBTi, consulter la rubrique « À propos de ce rapport » figurant au début du présent rapport.

Notre empreinte carbone

Émissions totales de GES de Bell – Tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e)

Type d'émissions de GES	Portée	Description de la portée	2020	2023	2024
Émissions liées à nos activités ⁽¹⁾	Portée 1	Émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par Bell	141 270	138 759	125 729
	Portée 2 (selon la méthode Fondée sur le marché) ⁽²⁾	Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage/refroidissement et vapeur) pour les activités de Bell	121 681	117 607	66 816
Émissions indirectes en aval et en amont	Portée 3 ⁽³⁾	Autres émissions de GES indirectes liées aux activités en aval et en amont de la chaîne de valeur de Bell	1 992 104	2 095 740	1 794 803
TOTAL			2 255 055	2 352 106	1 987 348

⁽¹⁾ Pour ces indicateurs, PwC a produit un rapport d'assurance limitée. Se reporter au [Rapport d'assurance limitée de PwC](#).

⁽²⁾ Pour obtenir des explications sur certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques, veuillez vous reporter à la section [Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques](#). Les données sur les émissions de portée 2 selon la méthode fondée sur le marché sont disponibles dans notre « Sommaire sur les données ESG ».

⁽³⁾ Les données de 2020 et de 2023 ont été révisées. Pour en savoir plus, consulter la section [À propos de ce rapport](#).

Si nous comparons nos résultats de 2024 à ceux de 2023, nos émissions de portée 1 ont diminué en raison de l'optimisation du parc de véhicules, de la mise en œuvre de projets d'élimination progressive des combustibles fossiles et d'une diminution des rejets accidentels de substances qui appauvrissent la couche d'ozone provenant de l'équipement de refroidissement. Les émissions de portée 2 ont diminué, en raison principalement de l'abandon des CER que nous avons acquis à cette fin. Les émissions de portée 3 ont diminué, essentiellement du fait de la réduction des biens et services achetés, qui représentent 59 % de nos émissions de portée 3. Il s'agit de notre catégorie la plus importante.

Le graphique suivant illustre notre part des émissions de l'ensemble des catégories d'émissions de GES dans toute notre chaîne de valeur.



Nos objectifs et notre performance

Bell continue d'adopter des mesures visant à réduire les émissions de GES qui l'aident à exercer ses activités de façon plus efficace et à démontrer qu'elle est déterminée à poser les bons gestes pour lutter contre les changements climatiques, et à contribuer à une économie à faibles émissions de carbone.

Atténuer les changements climatiques

Pour nous aider à suivre et à rendre compte des progrès accomplis sur la voie de l'atténuation des effets des changements climatiques, nous avons établi des cibles à court terme basées sur la science. Nous pensons que tout le monde a un rôle à jouer pour contribuer à réduire la hausse des températures mondiales bien en deçà de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, et nous continuons à contribuer à limiter le réchauffement à 1,5 °C. C'est pourquoi nous avons établi les cibles basées sur la science suivantes, qui ont été approuvées par la SBTi :

- Réduire les émissions absolues de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020, notre année de référence, ce qui concorde avec la limite de 1,5 °C ciblée (cible basée sur la science 1 ou SBT1).
- Effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2026 (cible basée sur la science 2 ou SBT2).
- Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % par rapport à l'année de référence 2020 d'ici 2030 (cible basée sur la science 3 ou SBT3).

Cible	Performance		Tendance	Vérification par un tiers
	2023	2024		
 SBT1	(2,5 %)	-27 %	↗	PwC
 SBT2	28 %	34 %	↗	PwC
 SBT3	42 % ⁽¹⁾	34 %	↗	–

⁽¹⁾ Les données de 2023 ont été retraitées. Voir la section [À propos de ce rapport](#) pour obtenir des précisions à ce sujet.

Nous avons progressé vers l'atteinte de toutes nos cibles basées sur la science. Notre stratégie continue d'évoluer au fur et à mesure que nous mettons en œuvre les initiatives de notre plan de décarbonation.

Ces cibles ont pour but de favoriser notre transition vers zéro émission nette. Nous n'avons pas encore chiffré notre cible en la matière, mais nous continuerons à innover, à affiner nos technologies et à mettre en œuvre des initiatives internes dans ce but.

En plus de nos cibles basées sur la science, en 2025, nous avons pour objectif d'être carboneutres en ce qui a trait aux émissions liées à nos activités (portée 1 et 2 uniquement).

Notre plan

Notre plan d'action pour réduire les émissions liées à nos activités (portée 1 et 2)

Notre plan d'action comprend notamment les initiatives suivantes :

- le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules. En 2024, nous avons remplacé 713 véhicules plus vieux par de nouveaux modèles à faible consommation. Nous avons actuellement un total de 470 véhicules électriques et de 370 véhicules hybrides dans notre parc ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique en optimisant l'équipement des installations (c'est-à-dire le chauffage et la climatisation), en modernisant notre équipement réseau, en faisant certifier certains bâtiments LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et en maintenant la certification BOMA BEST (Building Owners and Managers Associations' Building Environmental Standards) ;
- l'optimisation des actifs, ce qui comprend la réduction de notre parc immobilier, ainsi que la consolidation et l'optimisation de l'équipement, y compris la virtualisation des serveurs ;
- l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables sur site (énergie solaire et éolienne) ;
- l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER).

Afin d'atteindre notre cible d'activités carboneutres en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter.

Notre capacité à atteindre nos cibles opérationnelles de réduction des émissions de GES (portée 1 et 2) est exposée à certains risques décrits dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives du présent rapport et dépend de diverses hypothèses, notamment les suivantes :

- notre capacité à acheter une quantité importante de crédits carbone crédibles de grande qualité et/ou de CER pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES ;
- l'absence d'augmentation importante de l'intensité des émissions du réseau électrique, sur laquelle nous n'avons aucun contrôle ;
- la mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant.

Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

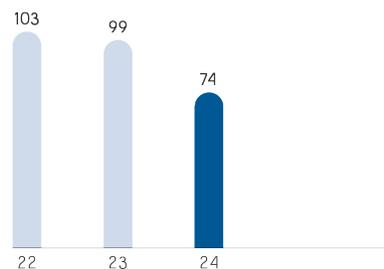
La mise en œuvre de notre stratégie en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable fait partie intégrante de l'objectif de Bell qui consiste à réduire ses émissions de GES tout en diminuant ses coûts énergétiques. En économisant l'électricité, en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles dans nos immeubles, notre réseau et notre parc de véhicules, ainsi qu'en alimentant notre mobilier urbain à l'énergie renouvelable, nous avons empêché le rejet de 5 459 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2024. Ces résultats positifs s'ajoutent aux progrès que nous avons réalisés depuis la création, en 2008, de notre conseil de l'énergie, qui a permis d'éviter le rejet de plus de 82 kilotonnes d'équivalent CO₂ par le biais des diverses mises en œuvre, ce qui nous a permis d'économiser près de 110 millions \$.

En 2024, 56 % des 1 810 452 MWh d'électricité que nous avons consommés provenaient de sources renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. De cette quantité, 86 % provenaient de sources hydroélectriques. En 2024, le réseau de Bell a produit environ 318 307 kWh d'énergie renouvelable à partir de sources solaires et éoliennes.

Le ratio d'intensité énergétique de Bell, décrit ci-dessous, est l'un des indicateurs que nous utilisons pour quantifier nos progrès en matière d'amélioration de notre efficacité énergétique. Cet indicateur illustre l'empreinte énergétique de nos activités de manière significative, en comparant notre consommation d'énergie (provenant de la consommation d'électricité et de carburant) à l'utilisation du réseau⁽¹⁾. La diminution du ratio d'intensité énergétique de Bell au fil des années témoigne de sa capacité à réduire les émissions de carbone provenant de ses produits et services.

Intensité énergétique de Bell

Consommation d'énergie (équivalent MWh)
divisée par l'utilisation du réseau (pétaoctets)



Notre plan d'action pour réduire nos émissions indirectes (portée 3)

Les initiatives de réduction des émissions indirectes de GES en amont et en aval passent par la collaboration avec les pairs du secteur, la formation des fournisseurs et l'amélioration des ententes contractuelles. Nous nous efforçons de diminuer les autres émissions indirectes par la réduction de notre parc immobilier, la dématérialisation des produits distribués et la collaboration avec nos franchisés et les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne donnant pas le contrôle en vue de réduire leurs émissions.

En 2023, nous avons uni nos forces à celles de Cogeco et de Rogers et créé, avec l'aide de l'organisme [Canadian Business for Social Responsibility \(CBSR\)](#), une coalition appelée Canadian Telecommunications Decarbonization Alliance (CTDA). L'objectif de cette coalition est d'adopter une approche unifiée au sein du secteur des télécommunications pour inciter les fournisseurs à contribuer à la réduction des émissions de portée 3. En 2024, nous avons organisé deux webinaires avec nos fournisseurs afin de leur faire part de chacune de nos cibles basées sur la science et de leur expliquer que nous nous attendons à ce qu'ils établissent des cibles de réduction des émissions de GES pour diminuer leur propre empreinte carbone. L'engagement des fournisseurs se poursuit à mesure que nous améliorons notre stratégie de lutte contre les émissions de portée 3.

Notre capacité à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES indirectes de portée 3 est plus incertaine que notre capacité à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2. Pour les réductions d'émissions de GES de portée 3, nous devons nous appuyer sur des actions et des facteurs externes, et nous sommes exposés à certains risques décrits dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives du présent survol stratégique. Notre capacité dépend également de certaines hypothèses, notamment :

- une collaboration et un engagement suffisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science ;
- le succès et la mise en œuvre en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES ;
- l'absence de changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur ainsi qu'une collaboration et un engagement suffisants des autres intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur à l'égard de la réduction de leurs propres émissions de GES.

⁽¹⁾ L'utilisation du réseau est la quantité, en pétaoctets, de données circulant sur le réseau. Un pétaoctet correspond à 1 048 576 gigaoctets.

Nos indicateurs et notre performance en matière d'occasions liées aux changements climatiques

Offrir des solutions qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

GRI 201-2

Les solutions technologiques de Bell peuvent aider nos clients et clientes à réduire leurs besoins énergétiques, à diminuer leur empreinte carbone⁽¹⁾ et à améliorer leur productivité.

Voici quelques-unes de nos solutions :



La virtualisation et l'informatique en nuage encouragent une utilisation optimale de l'espace, de l'énergie et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage. Elles contribuent aussi aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau.



Les solutions IdO peuvent aider à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules, en plus d'être efficaces pour les applications du type bâtiment intelligent, ville intelligente, activités d'exploitation intelligentes et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications peuvent aider les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées.



Les solutions de travail hybride et le télétravail peuvent contribuer à assurer la continuité des activités en permettant aux membres du personnel d'accéder à leurs outils de collaboration infonuagiques, et ce, n'importe où, n'importe quand et à partir de n'importe quel appareil. En temps de crise, l'accès immédiat à des communications fiables est essentiel à la reprise des activités.



La dématérialisation (soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique) encourage la substitution des déplacements (p. ex., se rendre à la banque) par une solution technologique (p. ex., les applications de services bancaires en ligne).

Pour en savoir plus sur les solutions de téléconférence, veuillez consulter les [Solutions d'affaires de Bell](#).

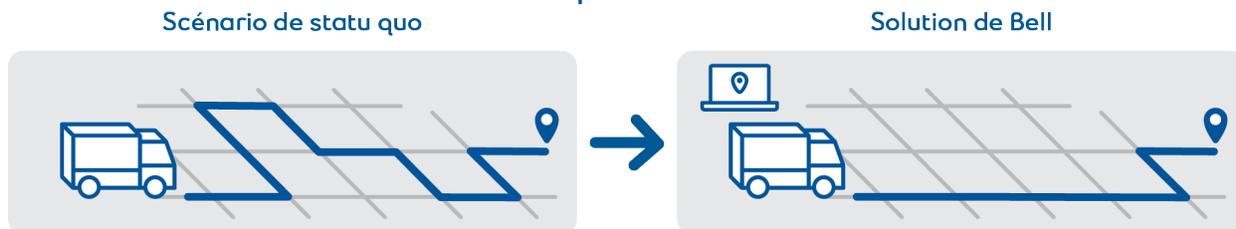
Quantifier la manière dont nos solutions favorisent la réduction des émissions de carbone

Comme il n'existe pas de méthode officielle ni de normes pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable aux services technologiques, nous avons utilisé un ensemble d'études publiques pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable à nos produits et services. Nous avons travaillé avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé dans la quantification des émissions de GES, pour estimer la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Cette estimation repose sur les méthodologies existantes pour le secteur des TIC établies par la [GeSI](#), le [BT Group/Carbon Trust](#) et [AT&T](#). Le calcul repose sur des hypothèses dont la réalisation dépend du comportement de la clientèle, et celui-ci est indépendant de la volonté de Bell.

Bell offre diverses solutions technologiques qui aident sa clientèle à réduire ses émissions de GES, car elles optimisent le transport, la consommation énergétique et l'utilisation des actifs. La solution de gestion du parc de véhicules de Bell, par exemple, aide à réduire les distances parcourues et la consommation de carburant. Ces avantages estimatifs sont exprimés sous forme de ratio. Celui-ci représente les émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques par comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de statu quo dans lequel la technologie favorable à la réduction du carbone n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions technologiques de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré.

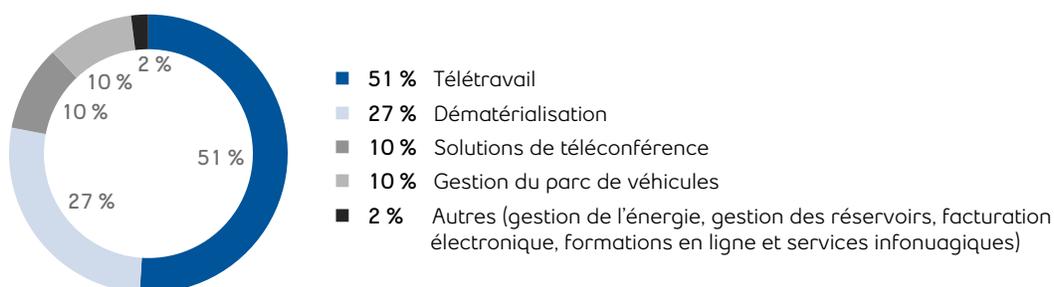
⁽¹⁾ Comme l'a démontré la [Global Enabling Sustainability Initiative \(GeSI\)](#). La recherche menée par GeSI a montré que les solutions TIC ont le pouvoir de dissocier la croissance économique de la croissance des émissions. Les solutions TIC comme l'analytique, la robotique évoluée, les réseaux électriques intelligents, les solutions sophistiquées de gestion de l'énergie, les bâtiments intelligents, l'agriculture intelligente et les solutions logistiques intelligentes contribuent à rendre possible la réduction des émissions de CO₂e à l'échelle mondiale.

Gestion du parc de véhicules



Selon l'analyse de Groupe AGÉCO et de Bell, grâce à nos solutions technologiques, notre clientèle a réduit ses émissions de carbone de près de 1 193 kilotonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2023. Ce chiffre équivaut à 4,7 fois les émissions de GES liées à nos activités pour 2023 (émissions de portée 1 et 2)⁽¹⁾.

Réduction des émissions de carbone attribuable aux technologies de Bell



Cette analyse réalisée par Bell et Groupe AGÉCO est la quatrième⁽²⁾ de ce type. Notre but consiste à accroître continuellement le ratio de réduction des émissions de carbone attribuable aux solutions technologiques de Bell en élaborant et en offrant davantage de produits et services servant à réduire les émissions de carbone de notre clientèle.

Gouvernance

GRI 2-9, 2-12, 2-13

Pour atteindre nos cibles et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, nous avons besoin de la collaboration des membres de notre équipe, de nos fournisseurs et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous nous sommes consacrés à mettre en place une structure de gouvernance solide, en commençant par le haut.

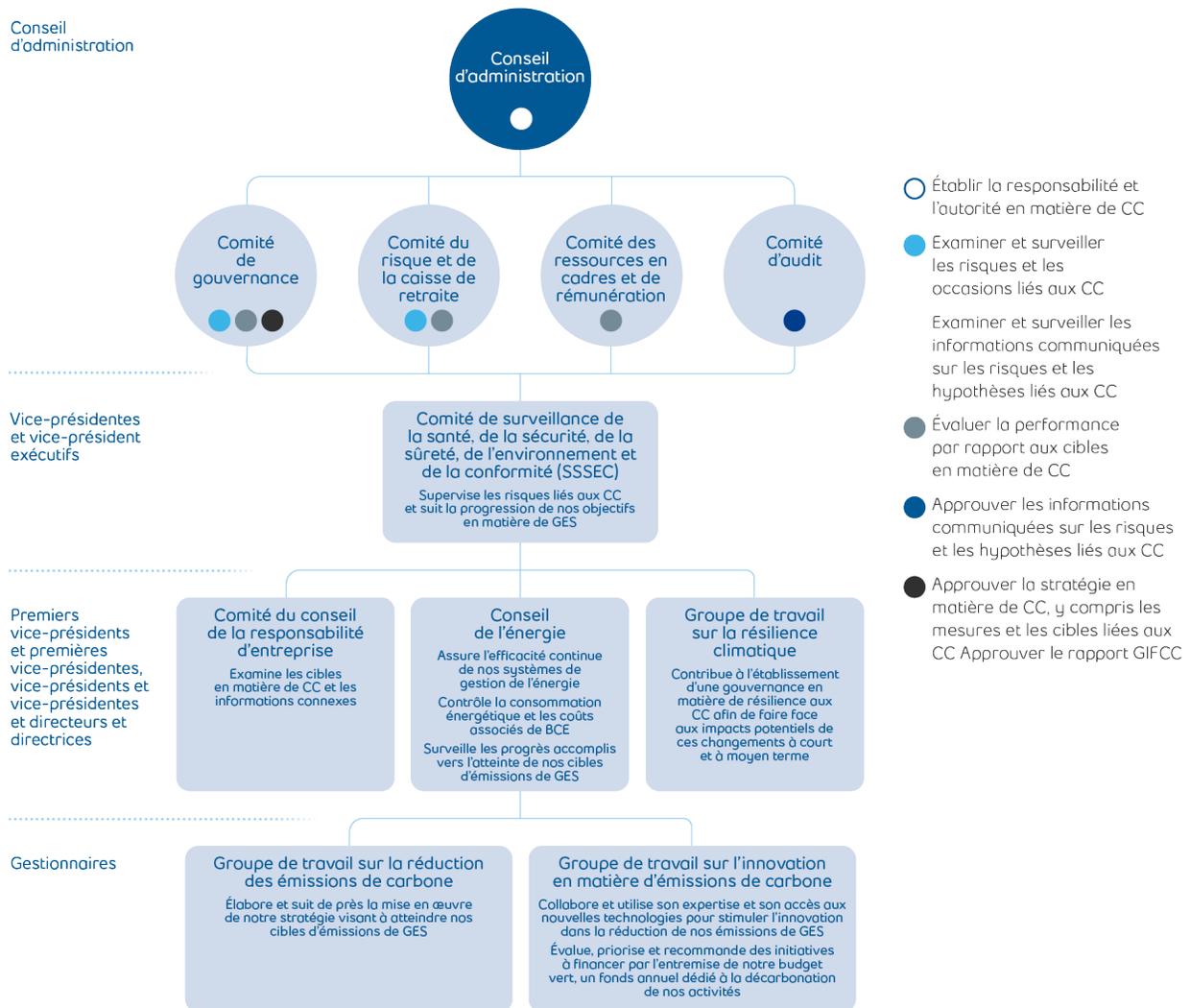
Le conseil d'administration de BCE (le « conseil ») a établi des structures hiérarchiques claires et une surveillance sur l'évaluation et la gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques, la responsabilité première incombant aux comités du conseil. La gestion et la surveillance des questions liées aux changements climatiques sont intégrées aux rôles et responsabilités des cadres, de la direction et des autres membres de l'équipe. La rémunération est liée à la mise en œuvre réussie de notre stratégie en matière de changements climatiques à l'échelle de l'entreprise, et ce, par l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles liés aux changements climatiques. Le tableau de la page suivante présente un résumé de notre structure de gouvernance en ce qui concerne les changements climatiques (CC).

⁽¹⁾ Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies, mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau. Pour plus de détails sur le ratio de réduction des émissions de carbone, et le retraitement de ce ratio, se reporter à la section [À propos de ce rapport](#).

⁽²⁾ Les trois premières analyses que nous avons effectuées (d'après les données de 2015, de 2017 et de 2020) visaient à définir le ratio de réduction des émissions de carbone de Bell. Dans notre quatrième analyse (effectuée d'après les données de 2023), nous avons mis à jour la quantification du ratio de réduction des émissions de carbone de Bell.

Responsabilité en matière de changements climatiques

Conseil d'administration



- Établir la responsabilité et l'autorité en matière de CC
- Examiner et surveiller les risques et les occasions liés aux CC
- Examiner et surveiller les informations communiquées sur les risques et les hypothèses liés aux CC
- Évaluer la performance par rapport aux cibles en matière de CC
- Approuver les informations communiquées sur les risques et les hypothèses liés aux CC
- Approuver la stratégie en matière de CC, y compris les mesures et les cibles liées aux CC Approuver le rapport GIFCC

Nous établissons des cibles de performance et nous en faisons le suivi à l'aide de mesures liées à la durabilité dans l'ensemble de notre modèle de création de valeur. Parmi les indicateurs, citons les progrès réalisés pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES. Ces mesures sont intégrées dans la note de nos impératifs stratégiques qui représente, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. Les progrès réalisés quant à nos impératifs stratégiques représentent une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le Programme de rémunération incitative annuel.

Pour en savoir plus sur la gouvernance de nos programmes de responsabilité d'entreprise, consulter la plus récente [circulaire de sollicitation de procurations](#) de BCE.

Gestion des risques

Les processus de BCE pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à ses processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Processus pour cibler et évaluer les risques liés aux changements climatiques

Approche et supervision

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Pour en savoir plus sur l'approche à « trois lignes de défense », consulter la rubrique Gouvernance d'entreprise et gestion du risque de notre rapport de gestion annuel 2024.

Le graphique suivant illustre l'environnement du risque et de contrôle propre aux risques liés aux changements climatiques.



Identification, évaluation et surveillance des risques liés aux changements climatiques

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement travaille en collaboration avec le groupe de travail sur la résilience climatique et l'équipe de conseil services de risques de BCE pour s'assurer que les risques sont consignés et classés adéquatement au sein de l'entreprise. Nous demeurons au fait des tendances et des publications du secteur. Nous consultons également des spécialistes qui nous aident à comprendre les risques possibles et à surveiller les risques actuels et futurs liés aux changements climatiques qui pourraient se répercuter sur nos activités.

Les risques ciblés et les nouvelles exigences réglementaires liées aux changements climatiques font l'objet d'une évaluation annuelle. Cette évaluation se fonde sur la nature, la taille et l'étendue de l'incidence potentielle du risque, si ce dernier devait se matérialiser, et sur toute mesure additionnelle nécessaire à des fins de conformité aux changements réglementaires. Cette évaluation tient également compte de la probabilité d'occurrence, calculée selon le niveau de menace que le risque pose pour l'entreprise et la vulnérabilité de cette dernière face à un événement donné comportant des risques. L'exposition au risque tient compte de l'impact et de la probabilité. Une exposition accrue indique que l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence sont tous les deux élevés. L'évaluation des risques est réalisée à différents niveaux de l'entreprise. Les risques sont catégorisés selon une grille en fonction de l'ampleur de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Selon le niveau d'exposition potentielle de l'entreprise, la haute direction peut participer à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

Le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques est communiqué à l'interne par l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données font l'objet d'une révision par le comité du risque et de la caisse de retraite et le comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC). Un rapport d'analyse portant sur les risques les plus importants pour Bell, y compris les risques liés aux changements climatiques applicables, le cas échéant, est produit et présenté chaque année au conseil d'administration.

Notre approche de gestion des risques englobe des processus de hiérarchisation, de traitement et de surveillance des principaux risques d'entreprise, y compris ceux liés aux changements climatiques. Pour une vue d'ensemble de notre gestion des risques liés aux changements climatiques et de notre planification stratégique concernant les occasions liées aux changements climatiques, se reporter à la section Risques et occasions liés aux changements climatiques.

Stratégie

BCE est d'avis que les sociétés de tous les secteurs doivent agir et chercher à réduire et à neutraliser leur empreinte carbone. Ces efforts concertés sont nécessaires afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel (entre 1850 et 1900).

En plus de réduire ses émissions de GES, Bell continue de se consacrer à l'amélioration de sa résilience pour faire face aux effets des changements climatiques, en maintenant et en rehaussant ses plans et mesures d'adaptation. C'est pourquoi nous évaluons les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que leur incidence sur nos activités, notre stratégie, notre planification financière et notre résilience globale.

Évaluation des risques liés aux changements climatiques

GRI 201-2

En 2024, nous avons procédé à une refonte complète de notre évaluation des risques liés aux changements climatiques afin de tenir compte de l'évolution des enjeux environnementaux et d'intégrer des données et des scénarios à jour liés aux changements climatiques. Cette initiative visait à fournir une évaluation actualisée de nos risques et occasions liés aux changements climatiques, afin d'améliorer notre prise de décision stratégique et notre résilience face aux répercussions de ces changements. L'évaluation actualisée repose sur une approche basée sur des scénarios pour identifier et évaluer qualitativement les risques et les occasions liés aux changements climatiques. En explorant un éventail de possibles modèles climatiques futurs, nous souhaitons mieux nous positionner par rapport aux éventuelles répercussions des changements climatiques.

Approche

Nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux principales catégories : les risques de transition et les risques physiques. Les risques de transition découlent du passage à une économie à faible intensité de carbone, qui implique d'importants changements réglementaires, technologiques et commerciaux pour répondre aux exigences en matière d'atténuation et d'adaptation. Les risques physiques découlent des répercussions directes des changements climatiques, qu'il s'agisse d'événements à impacts aigus ou de modifications à impacts chroniques et à long terme des tendances climatiques.

Nous avons fait appel à un consultant externe spécialisé dans les informations liées aux changements climatiques et aux enjeux ESG pour animer une série d'ateliers avec les parties prenantes internes, première étape de la mise à jour de nos scénarios liés aux changements climatiques. Nous avons réalisé des ateliers afin d'examiner la pertinence des risques et occasions liés aux changements climatiques précédemment relevés, et d'en identifier de nouveaux.

Le groupe interfonctionnel de parties prenantes internes a tout d'abord examiné les risques et occasions liés à la transition dans le cadre d'un avenir à faible intensité en carbone et d'un avenir à forte intensité en carbone sur un horizon à court (5 ans), à moyen (10 ans) et à long terme (20 ans). Des discussions animées ont permis d'examiner les répercussions que les différents niveaux de décarbonation et de politique climatique pourraient avoir sur les activités et la stratégie de Bell dans différents scénarios climatiques.

L'équipe s'est ensuite penchée sur les risques physiques dans le cadre d'un scénario à forte intensité de carbone. Cette approche est basée sur la divergence limitée des risques physiques projetés entre les scénarios à forte intensité en carbone et les scénarios à faible intensité en carbone jusqu'en 2045. L'exercice visait à comprendre comment l'escalade des répercussions physiques des changements climatiques risque de toucher les infrastructures et les activités critiques de Bell dans un avenir où la lutte contre les changements climatiques est insuffisante, à court, moyen et long terme. Ces ateliers ont fourni de précieuses informations qui ont permis d'établir une liste à jour des risques et occasions actuels et anticipés liés aux changements climatiques pour Bell.

Risques et occasions liés aux changements climatiques

GRI 201-2, 305-5

Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble des risques et occasions liés aux changements climatiques que Bell a identifiés à différents horizons temporels. Ils incluent leurs éventuelles répercussions sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise, ainsi que les réponses de Bell en matière de gestion des risques ou de planification stratégique. Il est important de noter que l'importance relative de ces répercussions n'a pas encore été entièrement évaluée.

Bien que nous estimions que les mesures prises pour gérer ces risques liés aux changements climatiques sont raisonnables, ces mesures ont des limites inhérentes. Il n'est pas possible de s'attendre à ce qu'elles traitent ou atténuent efficacement ces risques ni de garantir qu'elles le feront. Par sa nature, notre entreprise est soumise à des risques et à des incertitudes, et les risques décrits dans ce rapport ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons à l'heure actuelle. Nous vous invitons à consulter la rubrique 9, « Risques d'entreprise », du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour une analyse plus poussée de ces risques, ainsi que la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives, qui figure à la page XX du présent rapport.



Risques physiques liés aux changements climatiques

Type	Aigu
Description	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (p. ex., inondations, feux de forêt et vagues de chaleur)
Horizon temporel	Moyen/long terme
Répercussions	<p>Les phénomènes météorologiques extrêmes pourraient provoquer des interruptions de service de grande ampleur, privant la clientèle de communication pendant de longues périodes et endommageant des infrastructures essentielles, telles que les tours de téléphonie cellulaire, les centres de données et les réseaux de fibre.</p> <p>Ces perturbations pourraient entraîner des pertes de produits des activités ordinaires, une augmentation des primes d'assurance et des dépenses d'investissement pour la reconstruction et le renforcement des infrastructures.</p>
Cadre de gestion des risques	<p>Bell s'engage à mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à assurer la résilience de nos opérations et la sécurité physique des membres de notre équipe en cas de conditions météorologiques extrêmes.</p> <p>Le groupe de travail sur la résilience climatique de Bell est un effort collectif de nos équipes du réseau, des services informatiques, des services immobiliers, des services extérieurs, des services-conseils en matière de risques, des services des finances, de l'environnement et de la continuité des affaires. Le groupe de travail est chargé de gérer les risques liés aux changements climatiques physiques aigus pour nos bâtiments et nos réseaux. Les sites et les systèmes sont classés par ordre de priorité en fonction de leur importance, et nous avons recours à l'analyse d'impact sur les affaires pour évaluer les conséquences potentielles des perturbations et pour contribuer à l'élaboration de stratégies de reprise.</p> <p>L'équipe de la continuité des affaires définit le niveau de criticité des sites en fonction de l'importance pour le réseau, de la présence de membres de l'équipe et de la valeur des actifs, assurant ainsi que les efforts de protection sont hiérarchisés adéquatement. Les plans d'atténuation des risques et les procédures d'intervention d'urgence font l'objet d'une mise à jour régulière visant à assurer la préparation aux perturbations potentielles.</p> <p>Les membres de l'équipe des finances supervisent l'assurance, assurent la sensibilité aux risques et supervisent les améliorations de la redondance des réseaux. En outre, le groupe de travail sur la résilience climatique s'appuie sur les données concernant les risques naturels pour aider à protéger les sites critiques grâce à des recommandations ciblées. Cette approche permet de s'assurer que les actifs essentiels de Bell restent résistants aux risques physiques aigus, ce qui permet de fournir des produits et des services de manière plus fiable.</p> <p>Ouvert 24 heures, tous les jours de l'année, le Centre national des incidents (CNI) de Bell prend en charge les incidents et les urgences pour l'ensemble de l'entreprise, pour assurer des actions centralisées et coordonnées en cas d'urgences comme des phénomènes météorologiques extrêmes affectant les activités. Le CNI reçoit des informations en temps réel sur les opérations afin d'évaluer les situations d'urgence avec plus de précision et de mieux exécuter les plans d'urgence. De plus, notre équipe de sûreté et de résilience d'entreprise fait appel à des systèmes liés à Environnement et Changement climatique Canada et à d'autres organisations de protection civile du gouvernement canadien, qui envoient des avertissements et des alertes précoces sur les phénomènes météorologiques nationaux tels que les inondations ou les tempêtes.</p>

Type	Chronique
Description	Changements graduels et à long terme des tendances climatiques, tels que l'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et l'élévation du niveau des mers.
Horizon temporel	Moyen/long terme
Répercussions	L'augmentation des températures mondiales pourrait accélérer la dégradation du matériel, ce qui entraînerait un entretien et des remplacements fréquents. Il en résulterait une augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation pour la mise à niveau et l'entretien des infrastructures.
Cadre de gestion des risques	<p>Pour répondre au risque d'augmentation des coûts énergétiques attribuable à la hausse des températures mondiales, il est important de mettre en place des infrastructures appropriées. Notre centre d'exploitation de bâtiments et nos centres d'exploitation du réseau ont recours à des systèmes qui effectuent une surveillance à distance de la température et de la consommation d'énergie de nos installations, fournissant des alertes précoces en cas de variations critiques de la température et permettant des actions préventives pour protéger les infrastructures.</p> <p>Par ailleurs, nous reconnaissons que l'augmentation des températures mondiales se répercute non seulement sur nos installations et nos équipements, mais aussi sur nos techniciens et techniciennes et nos ingénieurs et ingénieures sur le terrain. L'équipe des services des finances (assurance) et le groupe de travail sur la résilience climatique ont entamé des discussions pour mieux évaluer la manière dont les changements de température peuvent affecter la productivité de la main-d'œuvre ainsi que notre capacité à construire et à entretenir des réseaux, dans le but de gérer de manière plus proactive ces risques physiques chroniques pour nos opérations.</p>



Risques de transition liés aux changements climatiques

Type	Politique et juridique
Description	Évolution de la réglementation en matière d'efficacité énergétique, de tarification du carbone, d'intensité des émissions du réseau, de résilience face aux changements climatiques et des politiques en vertu desquelles les entreprises fixent des cibles de réduction du carbone afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur d'un bilan carboneutre d'ici 2050.
Horizon temporel	Court/moyen terme
Répercussions	<p>La conformité aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et à la réglementation relative à la résilience face aux changements climatiques pourrait nécessiter des mises à niveau du matériel, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses d'investissement.</p> <p>L'augmentation de la tarification du carbone pourrait faire grimper les coûts d'exploitation des installations et des activités énergivores.</p> <p>Une augmentation de l'intensité des émissions du réseau, résultant d'une plus grande dépendance à l'égard des centrales au gaz naturel du réseau électrique dans les territoires où nous menons nos activités, pourrait nuire à la capacité de Bell à atteindre ses objectifs en matière d'émissions de GES.</p>
Cadre de gestion des risques	<p>Bell cherche à réduire au minimum son exposition à la réglementation sur la tarification du carbone par une approche diversifiée qui comprend le déploiement d'énergies renouvelables sur le terrain, des investissements dans des initiatives d'efficacité énergétique, l'optimisation des actifs, le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules, ainsi que l'engagement avec les fournisseurs quant à leurs efforts de réduction du carbone pour traiter les émissions directes et indirectes.</p> <p>Bell cherche à atténuer les risques associés à la réglementation liée aux changements climatiques et aux normes d'efficacité potentielles en procédant à des évaluations de la résilience des infrastructures critiques afin d'améliorer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et en mettant en place des capacités de contrôle pour suivre et rendre compte de la performance énergétique afin d'assurer l'alignement avec notre stratégie climatique.</p> <p>Nous participons au programme d'Accord volontaire sur l'efficacité énergétique du Canada (CEEVA), dont le programme pour les décodeurs télé est un complément du programme ENERGY STAR du Canada. Quant au programme CEEVA pour les petits équipements de réseau (PER), il vise à améliorer l'efficacité énergétique de ces appareils sans faire de compromis sur les progrès technologiques, qui évoluent rapidement, ni sur la convivialité pour la clientèle. Par cet accord volontaire, Bell vise à améliorer l'efficacité énergétique des décodeurs et des PER conformément aux normes de l'accord.</p>

Type	Technologie
Description	<p>Coûts associés à l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité, décarboner les activités et développer de nouveaux produits et services.</p> <p>Augmentation des déchets électroniques et des coûts d'exploitation correspondants attribuable au fait que la clientèle change plus fréquemment d'appareils.</p>
Horizon temporel	Court/long terme
Répercussions	<p>Les technologies dépassées et le fait de ne pas adopter de nouvelles technologies pourraient entraîner des désavantages concurrentiels et des pertes de produits des activités ordinaires.</p> <p>Les déchets électroniques posent des problèmes environnementaux et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation pour la récupération, la remise en état et l'élimination des déchets électroniques.</p>
Cadre de gestion des risques	<p>Bell se concentre sur l'investissement stratégique dans le développement de technologies, de produits et de services qui, de façon concrète, visent à atténuer les changements climatiques ou augmentent notre résilience face à ces changements. Par exemple, nous avons investi dans la création et le développement de nouvelles technologies afin de trouver des solutions efficaces de refroidissement pour notre infrastructure réseau et nos centres de données.</p> <p>De nouveaux programmes de reprise de téléphones cellulaires ont été introduits dans nos plans de mobilité grand public afin d'accroître la récupération de téléphones cellulaires usagés et de réduire les déchets électroniques dans les sites d'enfouissement.</p>
Type	Marché
Description	Évolution de la dynamique du marché, notamment la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que l'évolution des préférences de la clientèle.
Horizon temporel	Court/long terme
Répercussions	<p>La volatilité du marché pourrait entraîner une hausse des coûts des matériaux et de l'énergie se répercutant sur les charges d'exploitation.</p> <p>Les pénuries potentielles ou les éventuelles augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible intensité en carbone pourraient toucher les services offerts et le développement de produits.</p> <p>Les événements liés aux changements climatiques pourraient aussi avoir une incidence sur les prix offerts par nos fournisseurs et nos impartiteurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.</p>
Cadre de gestion des risques	<p>Bell cherche à faire face aux risques de marché liés à la volatilité des prix de l'énergie au moyen d'une stratégie globale d'efficacité énergétique dans l'ensemble de ses activités. Dans les installations et l'infrastructure de réseau, nous mettons en œuvre des initiatives d'efficacité énergétique et de réduction des coûts, telles que l'optimisation des équipements de chauffage et de refroidissement des installations, la modernisation de notre équipement de réseau, la production d'énergie renouvelable sur place et l'optimisation des actifs, ce qui comprend la réduction de notre empreinte immobilière ainsi que la consolidation et l'optimisation de l'équipement et la virtualisation des serveurs. Notre stratégie de gestion du parc de véhicules se concentre sur l'ajout de véhicules à plus faible consommation, y compris les véhicules électriques et les véhicules hybrides, l'adoption de véhicules économes en carburant et les contrôles opérationnels, tels que les politiques de lutte contre la marche au ralenti et la surveillance de la consommation de carburant. Ces gains d'efficacité systématiques visent à protéger nos activités de la volatilité du marché de l'énergie tout en faisant progresser nos objectifs de réduction des émissions.</p> <p>Bell cherche à investir stratégiquement dans le développement de nouveaux produits et services qui contribuent à sa clientèle de réduire leurs émissions de GES. Nous investissons notamment dans les technologies IdO, comme les villes intelligentes et les voitures connectées. En outre, nous évaluons régulièrement les avantages de nos produits et services existants afin de nous assurer qu'ils sont conformes à nos objectifs en matière de changements climatiques et de durabilité.</p> <p>Nous ciblons les fournisseurs et les biens qui sont fortement exposés aux risques, et cherchons des moyens d'atténuer ces derniers.</p>

Type	Réputation
Description	Perceptions et attentes des parties prenantes concernant la lutte contre les changements climatiques et la résilience de l'entreprise.
Horizon temporel	Court/moyen terme
Répercussions	Les interruptions de service liées au climat et l'incapacité à répondre aux attentes en matière de lutte contre les changements climatiques pourraient éroder la confiance, ce qui se traduirait par l'attrition de la clientèle, la perte de produits des activités ordinaires, la perte de la réputation et l'augmentation des coûts d'investissement en raison d'un profil de risque plus élevé.
Cadre de gestion des risques	<p>Nous nous efforçons d'être toujours prêts à réagir de manière proactive et efficace aux événements liés aux changements climatiques susceptibles de perturber nos activités. Nos plans de continuité des affaires et notre équipe de gestion des urgences, qui travaille en tout temps, vont de pair avec nos équipes du réseau, du service immobilier et des services extérieurs pour assurer une réponse sans faille aux événements climatiques.</p> <p>De plus, nous faisons régulièrement état de notre performance énergétique et de nos émissions de GES, ainsi que des progrès réalisés pour atteindre nos cibles en matière de changements climatiques, dans notre Rapport annuel intégré et dans le cadre des enquêtes du CDP, de même que dans le présent rapport. Ces informations annuelles reflètent l'importance que nous accordons à la transparence et visent à montrer à nos parties prenantes que nous agissons activement pour atténuer les répercussions des changements climatiques et gérer les risques qui y sont associés.</p>



Occasions liées aux changements climatiques

Type	Efficacité des ressources
Description	Amélioration de l'efficacité énergétique et modernisation des activités pour réduire la consommation d'énergie.
Horizon temporel	Court/long terme
Répercussions	<p>La mise en œuvre de solutions de refroidissement avancées et l'utilisation de matériel de réseau efficace pourraient réduire la consommation d'énergie, entraînant une diminution des coûts d'exploitation et des obligations liées à la tarification du carbone.</p> <p>Le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules pourraient accroître l'efficacité opérationnelle, ce qui permettrait de réaliser des économies de carburant à long terme et de réduire les coûts d'entretien.</p> <p>La mise en place de technologies écoénergétiques dans les immeubles réduirait la consommation d'énergie, diminuant les coûts connexes.</p>
Planification stratégique	Nos initiatives en matière d'efficacité des ressources se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle tout en réduisant la consommation d'énergie et les coûts. En 2024, nous avons remplacé 713 véhicules plus vieux par de nouveaux modèles à faible consommation. Nous avons actuellement 470 véhicules électriques et 370 véhicules hybrides dans notre parc. Nous nous sommes également concentrés sur la mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique portant notamment sur l'optimisation de l'équipement de chauffage et de refroidissement des installations, la modernisation des équipements réseau, la production d'énergie renouvelable sur le terrain et l'optimisation de nos actifs, notamment la réduction de notre empreinte immobilière, en plus de travailler à la consolidation et à l'optimisation de l'équipement de même qu'à la virtualisation des serveurs.

Type	Sources d'énergie
Description	Achat de sources d'énergie à faible intensité en carbone et utilisation d'énergie renouvelable produite sur place.
Horizon temporel	Court/moyen terme
Répercussions	<p>Les sources d'énergie renouvelable et l'investissement stratégique dans des projets de décarbonation dans les provinces où l'intensité des émissions du réseau est élevée pourraient atténuer l'exposition à la volatilité des prix de l'énergie, ce qui pourrait réduire les coûts énergétiques à long terme.</p> <p>La production d'énergie renouvelable sur place pour les infrastructures critiques renforce la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, améliore la résilience du réseau, réduit au minimum le risque d'interruption de service et peut atténuer l'exposition à l'augmentation des coûts de l'énergie.</p>
Planification stratégique	La mise en œuvre de notre stratégie en matière d'énergie renouvelable fait partie intégrante de l'objectif de Bell, qui consiste à réduire ses émissions de GES et à gérer les coûts énergétiques. Nous nous efforçons d'augmenter régulièrement notre consommation d'énergie renouvelable en mettant en place des systèmes d'énergie renouvelable sur le terrain. En 2024, environ 56 % des 1 810 452 MWh d'électricité que nous avons consommés sont provenus de sources renouvelables — y compris l'hydroélectricité et l'énergie solaire. Notre infrastructure de réseau a produit environ 318 307 kWh d'énergie renouvelable à partir de sources solaires, soutenant notre transition continue vers des sources d'énergie plus renouvelable.
Type	Produits et services
Description	Élaboration et offre de solutions innovantes pour relever les défis climatiques et répondre à l'évolution des exigences en matière de durabilité.
Horizon temporel	Court/moyen terme
Répercussions	<p>La demande accrue de solutions numériques qui aident la clientèle à réduire les émissions et les coûts, comme la gestion de l'énergie, la téléconférence, les systèmes basés sur l'IdO pour l'optimisation énergétique, comme les bâtiments intelligents et la gestion du parc de véhicules, pourrait augmenter les produits des activités ordinaires.</p> <p>L'augmentation des occasions pour les services de résilience climatique, tels que les systèmes de communication d'urgence et les solutions de sauvegarde des données, pourrait stimuler la croissance des produits des activités ordinaires.</p>
Planification stratégique	Les solutions technologiques de Bell aident les clients à réduire leurs besoins en énergie, à réduire au minimum leur empreinte carbone, à améliorer leur productivité et à assurer la continuité de leurs activités. Les solutions que nous offrons, comme la virtualisation et l'informatique en nuage, encouragent une utilisation plus efficace de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement, tout en améliorant la continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau. Les applications IdO contribuent à une gestion optimisée des actifs et des parcs de véhicules pour mettre en œuvre des activités, des villes et des bâtiments intelligents, aidant ainsi les collectivités à s'adapter à la hausse des températures et aux événements liés au climat, tels que les vagues de chaleur. En outre, les solutions de main-d'œuvre hybride et le télétravail contribuent à réduire les émissions liées aux déplacements et l'utilisation de matériaux, ce qui favorise un avenir moins pollué par le carbone.
Type	Résilience
Description	Investissement dans l'infrastructure de réseau et la résilience de la chaîne d'approvisionnement afin d'atténuer les perturbations liées aux changements climatiques.
Horizon temporel	Court/long terme
Répercussions	<p>Investir dans nos infrastructures pour accroître leur résilience renforce la continuité des activités en cas de perturbations liées aux changements climatiques, ce qui pourrait réduire les coûts liés aux périodes d'arrêt, aux réparations d'urgence et aux interruptions de service.</p> <p>Améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en diversifiant les fournisseurs et en mettant en œuvre des stratégies avancées de gestion des risques pourrait réduire considérablement le risque de perturbations opérationnelles.</p>
Planification stratégique	<p>Le mandat du groupe de travail sur la résilience climatique est de déterminer les risques les plus importants liés aux changements climatiques pour les actifs de Bell et de proposer des stratégies d'atténuation à mettre en œuvre pour aider à rendre notre réseau et nos infrastructures plus résilients aux répercussions des changements climatiques.</p> <p>Un autre aspect de notre évaluation des risques porte sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement, et plus particulièrement sur l'évaluation de l'exposition de nos fournisseurs aux risques liés aux changements climatiques. Nous visons à identifier les fournisseurs à haut risque et les produits critiques et à travailler en collaboration pour développer des stratégies d'atténuation qui renforcent la résilience d'un bout à l'autre de notre chaîne d'approvisionnement.</p>

Type	Réputation
Description	<p>Les investisseurs et investisseuses tiennent de plus en plus compte des informations liées aux changements climatiques dans leurs décisions de placement.</p> <p>Demande croissante de la clientèle de nous associer à des fournisseurs qui s'engagent dans la lutte contre les changements climatiques.</p>
Horizon temporel	Court/moyen terme
Répercussions	<p>La transparence de l'information et une solide performance liée aux changements climatiques peuvent attirer ou fidéliser les investisseurs et investisseuses. Nos notations ESG, qui portent notamment sur la performance liée aux changements climatiques, pourraient améliorer la perception des investisseurs et investisseuses et réduire notre coût du capital.</p> <p>Nos efforts pour réduire notre empreinte pourraient également avoir une incidence favorable sur la valeur et la réputation de notre marque et conduire à l'attraction et à la fidélisation de la clientèle.</p>
Planification stratégique	<p>Depuis 1993, nous publions un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille notre performance en matière de changements climatiques. En 2022, pour la première fois, nous avons combiné notre performance financière et non financière dans un Rapport annuel intégré respectant les principes du cadre international d'information (le « cadre d'information intégrée »), qui fait maintenant partie de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation. En outre, depuis 2003, nous faisons état de nos efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers par le truchement du CDP. Nous avons commencé à présenter nos données sur la base du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2018. Comme ces recommandations sont désormais intégrées dans les normes de l'ISSB, nous maintenons une surveillance de nos informations en conformité avec les normes et pratiques exemplaires les plus récentes.</p> <p>Nous sommes reconnus par des agences externes comme le CDP⁽¹⁾ pour notre performance environnementale et notre transparence.</p> <p>Nous avons fixé des cibles basées sur la science, approuvées dans le cadre de la SBTi, et nous nous efforçons de fournir des informations de manière transparente sur notre plan et nos progrès.</p>

⁽¹⁾ Le CDP reconnaît Bell pour sa gestion des répercussions environnementales de ses activités et sa bonne gestion de l'environnement. Le CDP est un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et les occasions liés au climat auprès d'organisations à l'échelle mondiale.

Analyse de scénarios liés aux changements climatiques

GRI 201-2, 302-5, 305-5

En 2024, afin de renforcer notre résilience face aux risques liés aux changements climatiques et d'orienter notre planification stratégique, nous avons effectué une analyse de scénarios liés aux changements climatiques dans le cadre de laquelle nous avons analysé deux modèles climatiques futurs. Le but de l'exercice était d'explorer les répercussions potentielles liées à un éventail de risques physiques et de transition, ainsi que les occasions liées aux changements climatiques.

Les deux futurs climatiques utilisés pour l'analyse de scénarios liés aux changements climatiques sont les suivants :

Avenir à faible intensité de carbone (1,5 °C)

Dans ce scénario, le monde s'aligne avec succès sur une trajectoire de 1,5 °C, grâce à une action climatique mondiale vigoureuse et à des investissements massifs dans la décarbonation. Tous les secteurs de l'économie subissent une transformation rapide, les comportements plus durables devenant la norme. Les effets physiques des changements climatiques continuent de s'aggraver jusqu'au milieu du siècle, mais en parvenant à zéro émission nette, le réchauffement de la planète se stabilise à 1,5 °C, ce qui permet d'éviter le pire.

Avenir à forte intensité de carbone (3 °C ou plus)

Ce scénario envisage un avenir où la lutte mondiale contre les changements climatiques reste limitée et où les politiques actuelles sont insuffisantes pour atteindre les cibles climatiques internationales. Bien que la croissance des énergies renouvelables et à faibles émissions en carbone se poursuive, le rythme de la décarbonation est trop lent pour combler le fossé entre les trajectoires actuelles et les cibles climatiques. En conséquence, le réchauffement de la planète dépasse les 3 °C d'ici la fin du siècle, ce qui entraîne une augmentation marquée des impacts physiques des changements climatiques.

	 Ambition politique	 Réaction politique	 Technologie	 Variation des politiques régionales
Avenir à faible intensité en carbone	1,5 °C	Immédiate et cohérente	Évolution rapide	Variation moyenne
Avenir à forte intensité en carbone	3 °C	Aucune réaction – statu quo	Évolution lente	Faible variation

Au cours du processus de mise à jour de nos scénarios liés aux changements climatiques, il est devenu évident que, en regard de nos risques physiques, Bell est en meilleure position pour gérer les risques de transition et miser sur les occasions liées aux changements climatiques en raison des politiques climatiques existantes et des initiatives internes. Au cours de nos discussions, les risques physiques ont été signalés comme une préoccupation croissante pour le secteur des communications en raison de l'intensification des événements météorologiques et de leurs répercussions sur les services essentiels que nous fournissons. Dans le cadre de cette réévaluation, il a été déterminé que Bell devait s'attacher à évaluer l'ensemble de son portefeuille afin d'identifier les risques liés aux changements climatiques les plus susceptibles de se répercuter sur son infrastructure et ses activités.

Évaluation de l'exposition aux risques physiques

GRI 201-2, 305-5

Dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour 2024, nous avons procédé à une évaluation de l'exposition aux risques physiques afin d'identifier les « points chauds », c'est-à-dire les zones où les actifs et infrastructures critiques sont fortement exposés aux risques liés aux changements climatiques dans le cadre d'un avenir à forte intensité de carbone. Cet exercice a consisté à :

- identifier les lieux géographiques particulièrement exposés aux principaux dangers liés aux changements climatiques, notamment les canicules extrêmes, les précipitations extrêmes, les inondations fluviales et les feux de forêt. Ces dangers ont été retenus en fonction de leur impact historique au Canada et de l'augmentation prévue de leur fréquence ou de leur intensité dans les régions où Bell exerce des activités ;
- répertorier les infrastructures critiques de Bell, y compris les tours de téléphonie cellulaire et les installations opérationnelles. Cette analyse a mis en évidence les régions et les actifs dont l'exposition à ces dangers devrait afficher l'augmentation la plus marquée.

En identifiant de manière proactive ces points chauds, nous pouvons tenter de mieux développer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui protègent les infrastructures et garantissent la continuité des activités face aux futurs impacts des changements climatiques. Cette évaluation de l'exposition aux risques au niveau du portefeuille fournira également des informations qui contribueront à éclairer les travaux en cours du groupe de travail sur la résilience climatique, qui est chargé d'une évaluation plus détaillée à l'échelle des sites.

Conclusions tirées de l'analyse de scénarios

Le tableau ci-dessous présente les résultats de notre plus récente analyse de scénarios climatiques pour 2024 concernant l'exposition de notre infrastructure de télécommunications et de nos bâtiments aux risques physiques liés aux changements climatiques. Il est à noter que les niveaux d'impact détaillés ci-dessous visent à comparer les risques les uns par rapport aux autres. Aucune conclusion ne doit être tirée quant à l'importance relative de l'un ou l'autre de ces risques pour l'entreprise dans son ensemble.

- élément plus important ● élément d'une importance relative moins élevée

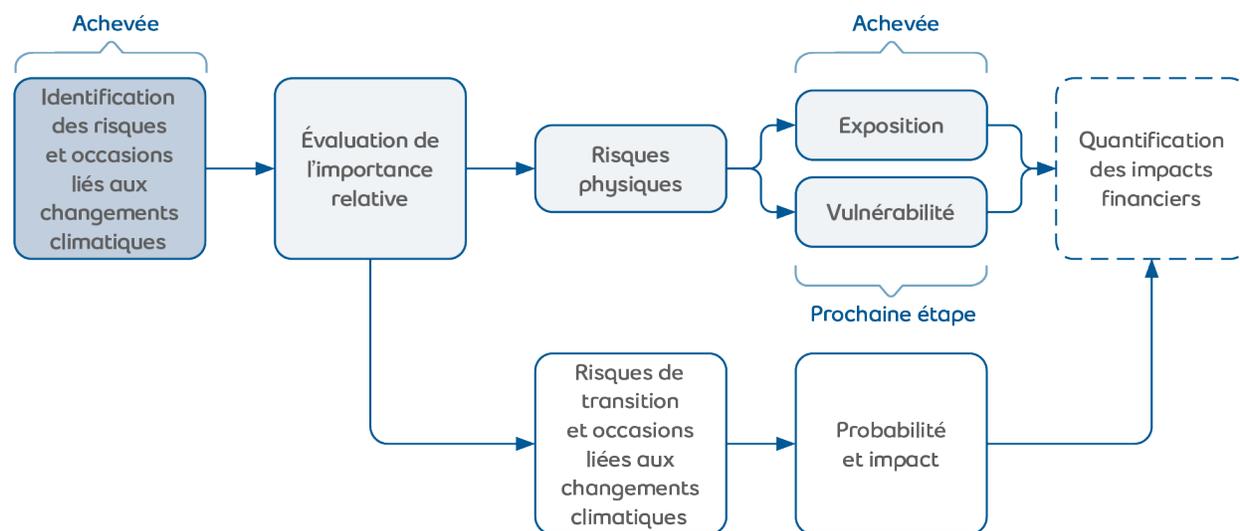
Risques liés aux changements climatiques	Hypothèse	Scénario de réchauffement élevé	
		Moyen terme	Long terme
Physiques			
 Inondations fluviales	Quelle proportion d'actifs devrait être exposée à une augmentation notable de la profondeur d'inondation lors d'une crue centennale ?		●
 Feux incontrôlés	Quelle proportion d'actifs devrait être exposée à une augmentation notable du nombre de jours de risque d'incendie élevé ?	●●	●●
 Précipitations extrêmes	Quelle proportion d'actifs devrait être exposée à une augmentation notable de la fréquence ou de l'intensité des précipitations centennales ?	●	●●
 Canicules extrêmes	Quelle proportion d'actifs devrait être exposée à une augmentation notable des journées extrêmement chaudes ?	●	●●

Prochaines étapes

Évaluation de la vulnérabilité et quantification des principaux risques et occasions

GRI 201-2, 302-5, 305-5

Le diagramme ci-dessous illustre la démarche que nous avons entreprise pour actualiser notre évaluation des risques liés aux changements climatiques afin de tenir compte de l'évolution des enjeux et du contexte opérationnel, et d'intégrer des données et des scénarios à jour liés aux changements climatiques.



Évaluation de la vulnérabilité : Nous nous appuyons sur les conclusions de l'évaluation de l'exposition aux risques physiques pour procéder à une évaluation générale de la vulnérabilité des principaux actifs et infrastructures de Bell. Cette évaluation prendra en compte des facteurs tels que la capacité d'adaptation des actifs et la sensibilité aux répercussions des changements climatiques afin de déterminer leur vulnérabilité globale. En combinant ces données sur la vulnérabilité avec les données sur l'exposition aux risques physiques, Bell comprendra mieux quels actifs et quelles régions sont les plus menacés, ce qui permettra de mieux cibler les mesures d'adaptation. Tout comme l'évaluation de l'exposition aux risques, cette évaluation de la vulnérabilité au niveau du portefeuille sera menée en conjonction avec les efforts continus du groupe de travail sur la résilience climatique afin de s'assurer que l'évaluation s'aligne sur les objectifs du groupe de travail, à savoir l'amélioration de la résilience, et les soutient directement.

Évaluation des impacts financiers anticipés : L'évaluation actualisée des risques liés aux changements climatiques de Bell a fourni un aperçu qualitatif exhaustif des risques et des occasions liés aux changements climatiques, en identifiant les principaux domaines de préoccupation et les avantages potentiels. Cependant, une analyse quantitative plus poussée est nécessaire pour comprendre pleinement l'étendue de ces impacts. Dans la prochaine phase, Bell prévoit actualiser la quantification des principaux risques et occasions liés aux changements climatiques. Pour ce faire, elle devra estimer les coûts financiers potentiels et les occasions associées aux changements climatiques, ce qui l'aidera à prioriser les actions stratégiques et à attribuer les ressources de manière efficace.

En combinant les données qualitatives issues de la récente analyse de scénarios avec l'évaluation quantitative prévue, Bell vise à développer une compréhension globale de ses risques et occasions liés aux changements climatiques. Cette approche intégrée soutiendra la prise de décision stratégique et permettra à l'entreprise de mieux adapter son modèle d'entreprise, de renforcer son infrastructure et de mieux aligner

ses activités sur des réalités climatiques en constante évolution. En fin de compte, ces efforts doivent permettre à Bell d'améliorer sa résilience à long terme, de protéger ses actifs et de tirer parti des nouvelles occasions dans un paysage climatique qui évolue rapidement.

Les résultats de l'analyse approfondie seront examinés par le groupe de travail sur la résilience climatique de BCE. Ils seront également transmis aux unités d'affaires et aux dirigeants afin de mettre sur pied un plan de résilience axé sur les principaux impacts potentiels des changements climatiques. Notre analyse et notre plan d'action seront également transmis au conseil.

Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur notre stratégie et notre planification financière

GRI 201-2, 302-5, 305-5

Nos risques et occasions liés aux changements climatiques sont intégrés aux objectifs et à la stratégie d'affaires de Bell par l'intermédiaire d'incitatifs, de structures organisationnelles, de politiques, de produits et de services. Nous évaluons les risques pour déterminer comment mieux les gérer dans tous les aspects de notre entreprise et au sein de nos processus de gestion des risques, ce qui comprend le cadre de gestion des risques de l'entreprise⁽¹⁾.

Nos cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science sont au cœur de notre stratégie en matière de changements climatiques, qui a été intégrée dans notre système de gestion environnementale (certifié ISO 14001).

Le conseil de l'énergie recueille des informations relatives à l'énergie auprès des équipes responsables de la création de valeur, des communications, du parc de véhicules, du réseau et de la gestion des bâtiments, et il analyse ces informations afin de s'assurer qu'elles sont conformes à notre stratégie en matière de changements climatiques et à nos objectifs au chapitre de l'exploitation. Par ailleurs, le groupe de travail sur la résilience climatique a commencé à analyser la vulnérabilité de nos bâtiments critiques et à élaborer des plans d'atténuation pour les rendre plus résistants aux effets des changements climatiques. Les analyses des tendances et les recommandations pertinentes sont ultérieurement transmises au comité SSSEC, l'ultime arbitre de la stratégie opérationnelle liée aux changements climatiques. Le comité SSSEC veille également à la mise en œuvre des recommandations dans l'ensemble de Bell et rend compte des progrès réalisés au comité du risque et de la caisse de retraite.

Nous investissons dans le développement de technologies, de produits et de services qui, de façon concrète, visent à atténuer les effets des changements climatiques ou à améliorer notre résilience face à ces changements. Par exemple, nous avons investi dans la création et le développement de nouvelles technologies afin de trouver des solutions plus efficaces de refroidissement pour notre infrastructure réseau et nos centres de données. Cet investissement renforce notre capacité à faire face aux risques physiques chroniques, comme la hausse des températures moyennes et les canicules persistantes. Nous nous concentrons également sur le développement de nouveaux produits et services qui peuvent aider nos clients à réduire leurs propres émissions de GES, et nous continuons à identifier de nouvelles occasions d'affaires pour nos technologies IdO, telles que les villes intelligentes et les véhicules connectés.

Nous continuerons d'étudier comment introduire notre mécanisme interne de calcul du coût du carbone (mécanisme de surveillance financière) pour comptabiliser le coût du carbone dans nos activités d'exploitation. L'objectif est de tenir compte de ce mécanisme interne de tarification du carbone dans certains aspects de nos décisions d'affaires, et nos prochains investissements comporteront entre autres la prise en compte des effets de la consommation d'énergie et des émissions de GES au début de chaque nouveau projet commercial, aussi bien à l'étape de la conception qu'à celle de l'approvisionnement.

⁽¹⁾ Pour en avoir plus, consulter la rubrique 1.5, « Méthodes comptables » du rapport de gestion.

Conclusion

Nous reconnaissons que les changements climatiques constituent un défi mondial fondamental et présentent des risques pour notre entreprise, notre clientèle et les collectivités que nous servons. Nous avons un rôle important à jouer, et c'est pourquoi nous continuons à donner la priorité aux efforts visant à atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES, à mettre en œuvre des initiatives pour contribuer à atténuer les changements climatiques et à continuer de travailler à l'élaboration de nouveaux moyens pour accroître notre résilience, tout en établissant des partenariats avec ceux avec qui partagent nos valeurs.